

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 619

Artikel: Les expositions

Autor: M.-L.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hance, et qui a déjà vu un début d'application dans le canton de Berne; et encore, et nous y applaudissons des deux mains, à l'éducation de l'homme pour ses tâches paternelles et familiales, éducation qui devrait déjà commencer à l'école et être continuée à l'école de recrues. Puis un échange de vues intéressant s'engagea à la suite d'une causerie de Mme Schwarz-Gigg (Berne), qui toucha aux allocations familiales, à l'assurance-maternité et à la consultation pour femmes enceintes selon le modèle de Zurich. Dans le domaine professionnel ensuite, Mlle Neuschwander demanda la reconnaissance du travail ménager comme une profession, la protection légale de la profession de garde-malades, l'inclusion des carrières sociales dans les métiers relevant de la loi fédérale sur la formation professionnelle, la création d'occasions de travail pour les femmes comme pour les hommes, notamment par de nouvelles industries pour lesquelles nous étions jusqu'à présent tributaires de l'étranger (industrie du corset, par exemple), l'étude de l'angoissant problème du travail pour femmes de plus de trente ans, que l'on refuse souvent d'engager afin de pouvoir payer de plus bas salaires à des jeunes, le développement ou la création de l'assurance-chômage et de l'assurance-vieillesse... Et enfin, en matière sociale, la revision

des systèmes fiscaux actuels, qui frappent si lourdement les petits rentiers et les retraités, l'élévation du taux des salaires féminins, l'application de la loi fédérale sur le travail à domicile, et la lutte contre la vente à tempérament...

Rassurez-vous lectrices: nos Centrales ne vont pas s'atteler à la fois à toutes ces innombrables tâches, dont la longue énumération donne le vertige! Certaines d'ailleurs, échappent à leurs compétences, étant d'ordre fédéral, et, pour celles-là, il fut décidé de demander à l'Alliance de Sociétés féminines de s'en occuper, alors que d'autres concernent surtout l'Office suisse des Professions féminines. De plus, il est bien évident que, parmi celles qui peuvent être résolues sur terrain cantonal un choix aussi est nécessaire suivant les circonstances locales, les possibilités de travail des Centrales, qui ont encore d'autres besognes à accomplir, choix que l'on pourrait baser, suivant une judicieuse recommandation envoyée par Mme Leuch, sur les mesures qui préviennent un mal davantage que sur celles qui en guérissent. Nous regrettons vivement de ne pouvoir non plus mentionner ici les renseignements et les explications qui furent fournis au cours de la discussion par les unes ou les autres des déléguées sur les progrès accomplis et les créations effectuées dans

leurs cantons respectifs, et qui font toujours de ces rencontres des occasions si précieuses et profitables d'échanges de vues. Mais il faut se borner.

Disons enfin que la première matinée avait été consacrée à entendre des indications données par la Centrale (dont douze sur quinze étaient représentées: nous, les Romandes, avons spécialement regretté l'absence de celle de Neuchâtel (pourtant bien proche d'Herzogenbuchsee) sur différents points de leur activité durant cette dernière année. Et le samedi après-midi, plus de deux heures furent employées à parler cerises, c'est-à-dire à discuter les conclusions d'un représentant de la Régie fédérale des alcools, qui nous exhorta à faire le possible et l'impossible pour utiliser ce fruit, dont on prévoit une belle récolte, de toutes façons autres qu'en le livrant à l'alambic. De la nécessité de quoi nous sommes toutes persuadées.

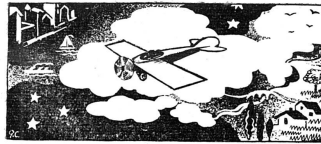
E. Gd.

Sont-elles muettes ?..

Parmi toutes les manifestations d'ordre divers qui gravitent autour du « bimillénaire » genevois, la presse quotidienne a annoncé celle de l'organisation d'un « Musée de la parole ». Ceci au moyen de disques de gramophone, qui reproduiront les discours et conserveront pour les générations futures l'éloquence de nos concitoyens les plus marquants.

Pourquoi pas ? Une de nos Sociétés suffragistes sœurs, la Ligue pour le droit des femmes, n'avait-elle pas fait enregistrer, il y a peu d'années de cela, l'un des vibrants discours de l'incomparable oratrice qui fut Maria Véroine, et ne s'en servait-elle pas dans bien des rencontres et séances de propagande à travers la France, lorsqu'il était impossible à la célèbre avocate parisienne d'être présente elle-même en chair et en os ?

Ce n'est donc nullement l'idée même de ce « Musée de la parole » qui nous a fait poser un point d'interrogation en tête de cette modeste note, mais bien la curiosité un peu sceptique que nous éprouvons quant au choix des orateurs... Car, si les organisateurs suivent le même chemin que tous ceux qui, jusqu'à présent, ont célébré le « bimillénaire », il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent que nos arrière-descendants se représentent que les Genevois de l'an de grâce 1942 étaient totalement, mais là totalement, dépourvus de la faculté de s'exprimer !...



Correspondance

Erreur ne fait pas compte

Lausanne, le 22 juin 1942.

Je dois des excuses aux lecteurs du *Mouvement Féministe*, qui ont sans doute constaté que j'avais oublié, dans les résultats des votations pour les

cependance, qui s'est perpétuée dans plusieurs familles de Genève.

Dame Piaget, voisine de quartier, demeure, elle aussi, dans l'histoire. Elle habitait entre les portes de la Monnaie et de la Corratierie. La Bibliothèque publique possède son image. On lit au bas du médaillon: *Honorable Dame Julien Piaget, née Baud, laquelle, en la nuit du douze décembre, lorsque l'ennemi eut fait sauter la porte de sa maison, (act. Corratierie no 11) barricada sa chambre avec un bahut si lourd que, le lendemain, trois hommes purent à peine le déplacer.* Que ce portrait soit traditionnel ou authentique, Dame Piaget est du nombre des femmes qui marquèrent dans l'histoire genevoise. Elle eut la présence d'esprit — un auteur lui rend cet hommage — de jeter dans la rue la clef de la porte qui ouvrait sur un passage conduisant à l'étéble où s'était réfugié l'ennemi « déchassé » par le « brave Gabriel », enseigne du quartier. La maison de Piaget, riche marchand, conseiller, créancier de la seigneurie lors de la guerre de 1589 avec le duc de Savoie, était sise à la Place Notre-Dame (de la Monnaie), charmante petite maison gothique semblable à celles qui existent encore dispersées dans la ville. C'est dans ces maisons étroites et profondes, haussées lors de la démolition des faubourgs et à l'époque des Refuges, que s'écoula la vie quotidienne des femmes que nous évoquons ici. Vie intérieure et modeste, car les mœurs étaient simples et familiales. Dans la cuisine qui servait de chambre à manger, on dinait à onze heures et l'on soupaît à six heures. Les domestiques prenaient leurs

prudes-femmes vaudoises, de parler d'Yverdon. Au Conseil des Prud'hommes de cette ville ont été nommées quatre femmes: Meses Jeanne Kohler, coffreuse; Jeanne-Adrienne Baillois, employée de commerce; Clotilde Perretten, ouvrière de fabrique; et Lina Ulrich, couturière, ce qui porte à 26 le nombre des élus pour le canton de Vaud.

De plus, les six Veveysannes ne sont pas uniquement des ouvrières; il y a quatre patronnes et deux ouvrières (Meses Gilberte Sallien et Aliné Bricod). S. B.



Les Expositions

Une exposition de souvenirs chénois

A l'occasion du bimillénaire de Genève, voici une exposition régionale qui ne manque pas de ce charme subtil des vieilles choses et qui regorge de souvenirs.

C'est le groupe féminin chénois d'Education nationale auquel en revient l'idée, et qui s'est mis avec ardeur à la cueillette des témoins de l'histoire locale des « trois Chêne ».

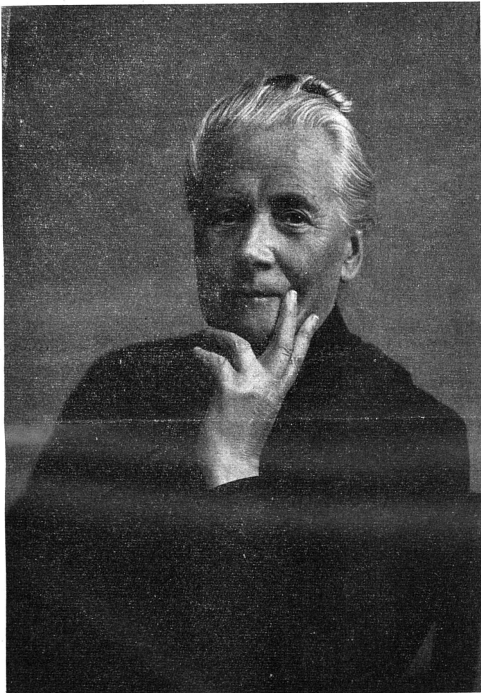
L'inauguration a eu lieu dans la Salle communale de Chêne-Bougeries, le 18 juin, par une allocation de bienvenue de la présidente, Mme Ch. Gautier-Pictet, et une consécration officielle par un Chénois de naissance, M. Perrard, président du Conseil d'Etat, les maires des trois communes faisant partie du Comité de patronage.

Une vue d'ensemble était impossible; aussi chacune des communes a-t-elle son stand particulier auquel il convient d'ajouter celui de l'église de Chêne-Bourg, qui expose, entre autres, une très belle chasuble offerte par un comte de Savoie, et dont on pourrait croire qu'elle est neuve. D'autres vêtements sacerdotaux, un crucifix, des étains, des documents écrits — provenant en partie de l'église de Thônex — complètent ces témoins du Chêne catholique. Le temple, pour sa part, est représenté, parmi maints souvenirs, par une grande bible richement illustrée en deux volumes.

Il faudrait un long article pour rendre compte avec quelques détails de cette profusion d'objets divers, portraits, paysages, manuscrits, meubles, porcelaines, bibelots, évoquant les hommes qui ont particulièrement fait honneur à leur commune, les anciens et vastes domaines, les vieilles demeures.

Beaucoup de goût çà et là, et même de l'imprévu, telle cette jolie femme à la tête de cire sous son chapeau cabriolet et vêtue d'une robe authentique de l'époque, gris argent et violet, absolument ravissante.

M.-L. P.



Amélie MOSER-MOSER
1839 - 1925

Cliché „Zum Kreuz“

la carrière ecclésiastique et devint, après la mort de sa femme (1548) le secrétaire de Bonivard. On peut déduire de ce moment du réformateur que son épouse l'accompagnait dans cette vie singulière qui laissa, dans la ville du Chablais, une réputation équivoque. « Froment est le premier qui, à la suite de sa femme, a dégénéré en ivraie », écrivait Farel à Calvin en 1540.

Marie Dentière, qu'un historien décrit ambitieuse, intrigante, intéressée, mais plus cultivée que son mari qu'elle dominait, est l'auteur, entre autres écrits, de *La guerre et délivrance de Genève*. Cette brochure, imprimée en 1539 par Girard, originaire de Suze, est dédiée: *A tres chrestienne princesse Marg. de France, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon et de Berry; M. D. desir salut et augmentation de grace par Jesus Christ.*

Un biographe de Marie Dentière assure qu'elle n'était pas écrivain; que *La guerre et délivrance* est de la plume de Froment qui l'attribue à sa femme; ailleurs, cependant, on lui accorde, sans réticence, la paternité de cet ouvrage, moins connu que celui de Jeanne de Jussie. Si l'ancienne augustine se vantait « d'être parvenue à la vraie lumière de vérité », sa sœur en lettres, obéissant à un sentiment contraire, l'accusait de son ardeur à persécuter, de ses traits acérés — ou de cette langue aiguë, disait Calvin — les religieux du Bourg de Four ses anciennes coreligionnaires. Marie Dentière ou d'Emmetières avait eu de Froment, une fille, Judith qui épousa un Genevois, Claude de Chateaufort.

Dans un autre domaine que l'on peut

appeler le domaine patriotique, une femme que les manuels d'histoire laissent ignorée, et qui cependant, joue un rôle de toute importance, doit être mise en scène; c'est Francoise, fille du syndic Amblard Corne et femme d'Ami Girard, trésorier de la ville, puis syndic et défenseur des libertés genevoises. Il avait dû s'enfuir, menacé qu'il était par le duc de Savoie et ses partisans. Avant de partir il avait caché, dans un coffre dont il confia la clef à sa femme, le sceau de la communauté. Bientôt, les syndics, envoyés du vidomme, vinrent réclamer le sceau. Francoise, épressée, le chercha partout... et le Conseil ne reçut qu'une déconvenue. Le sceau! enjeu de l'avenir de la cité! Ainsi la femme du trésorier avait empêché qu'on en usât au dommage de la ville. Nul doute que cette aventure aussi courte que grave n'ouvrait, toutes grandes, à Francoise Girard, les portes d'un panthéon féminin genevois.

Et les deux héroïnes de l'Escalade! Elles nous sont familières. Chacun sait que Dame Royaume tua un soldat ennemi. Levée à l'aube — c'était l'habitude; les conseillers siégeaient à quatre heures du matin — elle entendit le tumulte, saisit une marmite — ou mieux, un pot d'étain — de l'atelier de son mari et le lança par la fenêtre. C'est ainsi que la représente une composition iconographique de la fin du XVIIe siècle; mais son exploit n'est révélé qu'en 1620 dans un couplet du *Cé que l'aino*. Catherine Cheynel avait épousé, à Lyon, Pierre Royaume qui reçut la bourgeoisie genevoise en 1598. De leurs quatorze enfants, huit continuèrent la des-

repas à la table des maîtres. On se levait à l'aube à l'exemple du Conseil. Le travail ménager était aussi l'apanage de la Genevoise aisée. Qu'elle soit fille et femme de syndic comme l'était Francoise Girard, femme de riche marchand ou de fabricant, telles nos deux héroïnes de l'Escalade, elles s'occupaient de leur lessive, se prétaient aux besognes pénibles, par exemple nettoyer, à l'extérieur, les nombreux carreaux des fenêtres à croisillons. Les jours de fêtes, pour aller au temple, on sortait du lourd bahut le costume de bonne « sarge, de mygraine ou d'escarlate » ou celui, plus riche, agrémenté de toile d'or ou d'argent, de dentelle ou de fourrure, malgré la rigueur des lois somptuaires. Pour se rendre au prêche du pasteur de la Faye, le lendemain de l'Escalade, la mère Royaume (nous ignorons d'où et quand est parti ce terme péjoratif) dut, sans doute, ôter sa serrette, revêtir sa robe dominicale et se parer de la grande chaîne d'or. L'on se demande — car les renseignements sur la vie de la femme au XVIe siècle sont, pour ainsi dire, exceptionnels — si l'obligation d'assister aux services religieux, sous nombreux et plus longs que ceux d'aujourd'hui, permettait cette joie modeste d'aller cueillir la fleur des champs!

Que dire du savoir des femmes marquantes de cette époque? La ville offrait à leur instruction de petites écoles privées dont une était tenue, en 1536, par une Française. La qualité de l'enseignement que recevaient les écolières serait à l'honneur de ces institutions si le cas, remarquable, il est vrai, de la sœur clarisse, ancienne « escollière », ne paraissait

Le Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE